

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026/024

DELEGATION DE SIGNATURE à Mme VIGNARD Christine
Directrice Générale des Services

Le Maire de la Commune d'Herbignac,
Vu l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, confèrent au maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance, délégation de signature au directeur générale des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux, et l'article R.2122-8

Vu l'arrêté n° 2017/P082 du 20 janvier 2017 nommant Madame Christine VIGNARD au grade d'attaché principal territorial à compter du 9 février 2017

Vu l'arrêté n°2025/P031 du 11 mars 2025 renouvelant le détachement de Mme Christine VIGNARD en qualité de directrice générale des services,
Considérant que les délais pour l'obtention des signatures dématérialisées des élus sont de quelques semaines,
Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement des services communaux, de donner délégation de signature à l'intéressée,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame VIGNARD Christine**, fonctionnaire titulaire de catégorie A, sur un emploi de Directrice Générale des Services, pour les actes suivants :

- Les bordereaux de mandats y compris ceux concernant les salaires et cotisations.
- Les bordereaux de titres de recettes.
- Les pièces justificatives annexes aux mandats et titres.

Article 2 : La signature par Madame Christine VIGNARD des pièces et actes relevant de la délégation définie aux articles précédents du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage (6 allée de l'île Gloriette - C.S. 24111 - 44041 NANTES CEDEX 1 ; www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié et transmis à Monsieur le sous-préfet de Saint-Nazaire

Fait à Herbignac, le 07 avril 2026

Notifié le 07 avril 2026
Vignard

